MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Version 2015

TENUE D'UN SEMINAIRE STRATEGIQUE ENTRE MAIRES, SECRETAIRES EXECUTIFS ET LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR RENFORCER LA DECENTRALISATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE

NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN

DEUXIEME TRIMESTRE 2025

SOMMAIRE

05 — I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DU PREMIER SEMESTRE 2025
1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET DE LA ZONE SUBSAHARIENNE
1.2 BONNE DYNAMIQUE DANS LA ZONE UEMOA ET AU BÉNIN

06 — II- CONTEXTE DE LA DÉCENTRALISATION
2.1 SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LA DÉCENTRALISATION : BILAN ET PERSPECTIVES
2.2 MESURE DE LA GOUVERNANCE LOCALE : L'IGL BENIN 2021 DISPONIBLE

10 — III- SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2025
3.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT
3.2 DÉPENDANCE ACCRUE AUX RESSOURCES EXTÉRIEURES
3.3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
3.4 OPÉRATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

13 — IV- RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2025
4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT FAIBLEMENT EXÉCUTÉE
4.2 ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET FORMATION DE L'ÉPARGNE BRUTE
4.3 SECTION D'INVESTISSEMENT
4.4 POINT DE CONSOMMATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT DISPONIBLES

23 — V- EVOLUTION DES RECETTES DE 2021 À 2025
VI- NIVEAUX DE RECETTES ATTEIGNABLES À FIN SEPTEMBRE 2025
VII- RETOUR EN 2024 : LES FINANCES LOCALES REPRÉSENTAIENT MOINS DE 5% DES FINANCES DE L'ETAT

27 — ANNEXES STATISTIQUES

RÉSUMÉ

Le deuxième trimestre 2025 s'est distingué par une croissance économique mondiale modérée, avec des prévisions du FMI tablant sur un taux d'environ 3,0 % pour l'année. La zone UEMOA a enregistré une progression notable de son PIB réel de 7,3%, succédant à un taux de 7,1% au premier trimestre. Au niveau national, l'activité économique a maintenu sa dynamique, affichant une croissance stable de 7,4%, tandis que l'inflation a été maîtrisée, se stabilisant à 0,2% en mai. Les indicateurs financiers des collectivités territoriales pour le trimestre considéré se révèlent globalement positifs. Les recettes de fonctionnement des communes ont atteint 14,1 milliards FCFA, soit une hausse de 1,38% par rapport à la même période en 2024. Toutefois, cette performance est tempérée par une baisse significative de 24,80% des recettes propres, dont le déficit est compensé par une augmentation substantielle des subventions et dotations de l'État, qui ont progressé de 27,77%. Cette situation révèle une dépendance croissante des communes vis-à-vis des transferts de l'État. S'agissant des investissements, les recettes se sont établies à 7,62 milliards FCFA, marquant une augmentation de 29,35% par rapport aux transferts de l'année précédente à la même période. À l'inverse, les dépenses d'investissement ont connu un recul de 18,62%, s'élevant à 5,68 milliards FCFA. Cet écart souligne la nécessité pour les communes d'améliorer l'exécution de leurs budgets d'investissement afin de maximiser leur impact sur le développement local.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Recettes de fonctionnement du deuxième trimestre 2025 10
Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement du deuxième trimestre 2025 11
Tableau 3 : Recettes et dépenses d'investissement du deuxième trimestre 2025 12
Tableau 4 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement du premier semestre 2025..... 13
Tableau 5 : Epargne brute par catégorie de commune au premier semestre 2025 .. 16
Tableau 6 : Synthèse de l'exécution de la section investissement du premier semestre 2025 17
Tableau 7 : Projections des taux d'exécution à fin septembre 2025 23
Tableau 8 : Projections de recettes et de dépenses au troisième trimestre 2025..... 24
Tableau 9 : Finances locales comparées aux finances de l'Etat en 2024..... 25
Tableau 10 : Projections de recettes fiscales par département au troisième trimestre 2025 28
Tableau 11 : Projections de recettes non fiscales par département au troisième trimestre 2025 29
Tableau 12 : Projections des dépenses de fonctionnement par département au trimestre 2025 29

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution de l'IGL et de l'IGF au niveau national de 2016 à 2021 07
Graphique 2 : Valeurs de l'IGL et de l'IGF 2021 des communes 08
Graphique 3 : Distribution des fonds propres et subventions au deuxième trimestre 2025 10
Graphique 4 : Structure des recettes fiscales du premier semestre 2025 13
Graphique 5 : Structure des recettes non fiscales du premier semestre 2025 14
Graphique 6 : Epargne brute par département au premier semestre 2025 16
Graphique 7 : Repartions des subventions par statut et par région 17
Graphique 8 : Structure des dépenses d'investissement du premier semestre 2025 18
Graphique 9 : Dépenses d'investissement par département du premier semestre 2025 19
Graphique 10 : Evolutions des recettes du premier semestre de 2021 à 2025 20
Graphique 11 : Poids des subventions et dotations dans les recettes de fonctionnement 21
Graphique 12 : Taux de consommation des ressources d'investissement au premier semestre 2025... 27
Graphique 13 : Projections de recettes et dépenses au troisième trimestre 2025, région 29
Graphique 14 : Projections des recettes et dépenses, département 30

Liste des sigles et abréviations

BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDL	:	Contribution au Développement Local
CENOCFIL	:	Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales
CSPEF	:	Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers
DCNSE	:	Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques
DGTCP	:	Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
DPCP	:	Direction de la Production des Comptes publics
FMI	:	Fonds Monétaire International
IGF	:	Indice de la Gouvernance Financière
IGL	:	Indice de la Gouvernance Locale
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INStaD	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RF	:	Recette fiscale
RNF	:	Recette non fiscale
TPS	:	Taxe professionnelle synthétique
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DU PREMIER SEMESTRE 2025

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET DE LA ZONE SUBSAHARIENNE

Le premier semestre de l'année 2025 a été marqué, sur le plan macroéconomique mondial, par une croissance modérée mais hétérogène. Cette période a été caractérisée par la persistance d'incertitudes et un recul notable de l'inflation. Les politiques monétaires et budgétaires ont continué de s'adapter à ce contexte, cherchant à soutenir la croissance tout en maîtrisant les risques. La croissance mondiale est demeurée atone au deuxième trimestre 2025. Les prévisions pour l'année 2025, telles qu'indiquées dans les Perspectives de l'Économie Mondiale du FMI actualisées en juillet 2025, tablent sur un taux de croissance mondial d'environ 3,0%. Il s'agit du niveau le plus bas enregistré depuis 2008, en excluant les périodes de récession.

L'Afrique subsaharienne a enregistré une accélération de sa croissance, qui est estimée à 4,0% pour l'année 2025. Cette dynamique est principalement alimentée par des efforts de stabilisation interne et par une conjoncture économique plus favorable. Néanmoins, certains risques demeurent et nécessitent une surveillance attentive. Il s'agit notamment de l'instabilité politique et des conflits dans certaines régions, des chocs climatiques, ainsi que des incertitudes économiques mondiales qui pourraient peser sur la demande de produits de base et les flux d'investissements étrangers.

1.2 BONNE DYNAMIQUE DANS LA ZONE UEMOA ET AU BÉNIN

Concernant l'UEMOA, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel s'est établi à 7,3% au deuxième trimestre 2025, après avoir atteint 7,1% au trimestre précédent. Cette performance est principalement soutenue par une forte demande intérieure, stimulée par les investissements et la reprise de la consommation privée. Parallèlement, l'inflation au sein de l'UEMOA a poursuivi son ralentissement au deuxième trimestre 2025, le taux s'établissant à 0,8% en juin, après avoir été à 2,0% en avril et mai. Ce repli est attribuable à deux (02) facteurs majeurs : l'atténuation des pressions sur les prix des produits alimentaires importés, consécutive à la baisse des cours mondiaux, et l'approvisionnement progressif des marchés de l'Union en produits agricoles issus de la campagne précédente dont la production a été abondante.

Sur le plan national, le deuxième trimestre 2025 a consolidé la dynamique du début d'année, marquée par une résilience économique et une forte performance. En effet, l'économie béninoise a maintenu une croissance robuste, avec une croissance du PIB réel qui a atteint 7,4% au premier trimestre 2025. Cette performance est tirée par les secteurs clés que sont l'agriculture, le BTP et la dynamique portuaire. Le Bénin a réussi à maintenir l'inflation à un niveau faible. En mai 2025, le taux d'inflation était de 0,2% selon l'IHPC. Le recul de l'inflation est en partie dû à l'approvisionnement suffisant des marchés en produits agricoles locaux et à l'atténuation des pressions sur les prix des produits importés. En juin 2025, le taux d'inflation en glissement annuel a légèrement augmenté pour atteindre 1,8%, tout en restant maîtrisé.

II- CONTEXTE DE LA DÉCENTRALISATION

2.1 SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LA DÉCENTRALISATION : BILAN ET PERSPECTIVES

Le fait marquant du secteur de la décentralisation au cours du deuxième trimestre a été la rencontre entre le Président de la République avec l'ensemble des maires et des secrétaires exécutifs du pays, dans le cadre d'un séminaire gouvernemental organisé le vendredi 13 juin 2025 à la Présidence de la République. Cet événement a rassemblé le chef de l'État, les préfets des douze départements, les maires des soixante-dix-sept communes et leurs adjoints, les secrétaires exécutifs des mairies, ainsi que les représentants de l'Association nationale des Communes du Bénin (ANCB).

Cette rencontre visait à dresser un bilan à mi-parcours de la réforme de l'administration territoriale instaurée par la loi 2021-14 du 20 décembre 2021, et à examiner les perspectives d'amélioration de la gouvernance locale.

Le Président de la République a saisi cette occasion pour insister sur la nécessité d'une meilleure appropriation de l'esprit de la réforme, qui repose sur une séparation claire des fonctions. Il a réitéré que le rôle des élus est de définir les grandes orientations, tandis que celui des secrétaires exécutifs est d'assurer la mise en œuvre et la gestion, dans le respect des principes de la bonne gouvernance. Le président de l'ANCB a, quant à lui, profité de cette tribune pour faire part au gouvernement de plusieurs doléances. Parmi elles, la plus notable fut la demande de dégel de la délivrance des attestations de détention coutumière. En effet, depuis la suspension de la délivrance ce cet acte administratif, une part significative des recettes propres échappe aux communes, ce qui affaiblit leur performance financière et la sécurisation des propriétés foncières.

Au terme des discussions, plusieurs ajustements ont été adoptés en réponse aux préoccupations des acteurs communaux, dans le but d'optimiser la gestion des communes.

- Désignation des secrétaires exécutifs : La procédure de désignation a été modifiée. Dorénavant, chaque maire devra tirer au sort trois (03) candidats dans une base de données nationale et en sélectionner un. Cette nouvelle méthode offre une flexibilité de choix supérieure à l'ancienne.
- Implication des Élus Locaux : Le gouvernement prévoit d'impliquer plus activement les élus dans le suivi et l'exécution des projets nationaux réalisés sur leurs territoires, dans le but d'améliorer l'efficacité des actions de développement.
- Marchés publics : En collaboration avec l'Autorité de Régulation des Marchés publics, des mesures seront prises pour accélérer la résolution des contentieux, ce qui devrait avoir un impact positif sur la consommation des crédits d'investissement des communes.
- Exécution budgétaire : Pour une exécution budgétaire plus diligente, le gouvernement a décidé de nommer un contrôleur financier pour chaque commune. Cette initiative vise à renforcer l'efficacité du contrôle a priori des dépenses publiques.

Ces réformes, si elles sont pleinement

mises en œuvre, sont censées améliorer l'efficacité du processus de décentralisation, en s'appuyant sur une meilleure adéquation avec les réalités du terrain.

2.2 MESURE DE LA GOUVERNANCE LOCALE : L'IGL BENIN 2021 DISPONIBLE

L'Indice de Gouvernance Locale (IGL) constitue un indicateur synthétique, conçu pour offrir une évaluation objective de l'état de la gouvernance à l'échelle locale. L'IGL se présente comme un outil d'évaluation rigoureux des performances des collectivités territoriales en matière de prestations de services publics et d'accès de la population à ces services. La qualité de la gouvernance locale est quantifiée sur une échelle allant de 0 à 1, où 0 représente un niveau de gouvernance jugé très médiocre et 1 un niveau d'excellence.

Dans le mois de juin de l'année 2025, le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale a publié sur son site internet, l'IGL pour le compte de l'année 2021. Sur le plan national, cet indice composite affiche une valeur jugée faible égale à 0,3773 après une valeur jugée aussi faible égale à 0,3097 en 2020. Le sous-indice de l'IGL relatif à la gouvernance financière s'établit en 2021 à 0,3623 (valeur jugée faible) après une valeur très faible de 0,2624 un an plus tôt.

Graphique 1 : Evolution de l'IGL et de l'IGF au niveau national de 2016 à 2021

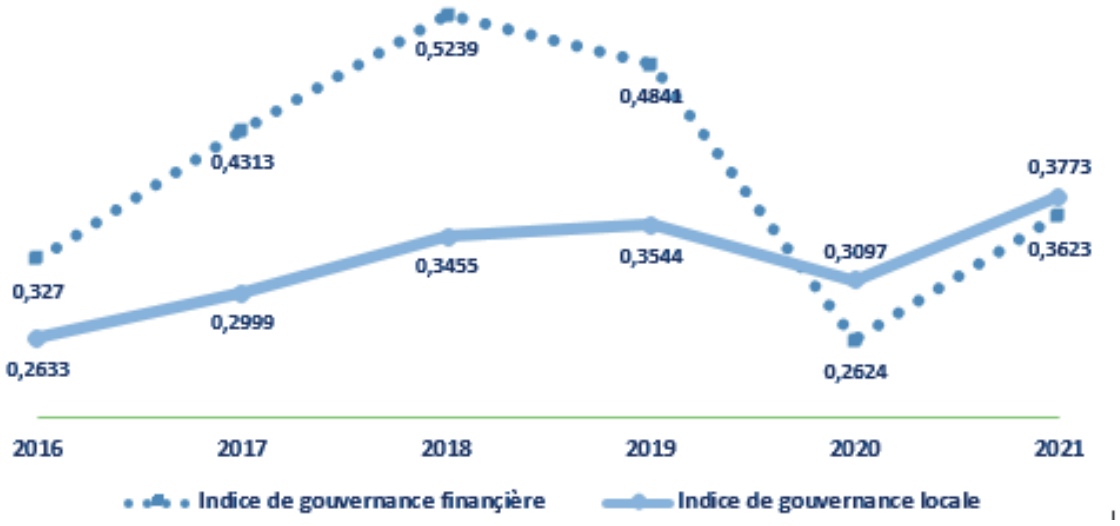

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

L'analyse de l'évolution de ces deux indices met en évidence l'importance capitale du sous-indice relatif à la gouvernance financière pour la performance globale de la gouvernance locale. Pendant la période de croissance (2016-2018), une meilleure gouvernance financière semble avoir été un moteur clé de l'amélioration de la gouvernance locale. Cela suggère que des pratiques financières saines, une gestion budgétaire efficace et une transparence financière ont contribué directement au renforcement de la gouvernance locale. La chute de l'IGF en 2020 pendant la crise sanitaire du Covid-19 et son passage en dessous de l'IGL montrent que des faiblesses dans la gestion financière compromettent la performance globale de la gouvernance

locale. Le rebond de l'IGF en 2021, qui précède et accompagne la remontée de l'IGL, confirme son rôle crucial. L'amélioration rapide des pratiques de gouvernance financière a servi de levier pour restaurer et améliorer la gouvernance locale globale, pour atteindre son niveau record de toute la période.

Les différents niveaux de gouvernances locale et financière dans les communes du Bénin en 2021, soulignent la performance souvent inférieure de la gouvernance financière par rapport à la gouvernance locale globale, et révèlent des disparités significatives entre les communes, indépendamment de leur statut ou leur région géographique. Cette situation suggère que, bien qu'il existe un niveau général de gouvernance locale, la gouvernance financière spécifiquement pourrait être un domaine à améliorer au sein du cadre de gouvernance plus large.

A l'époque, il apparaissait nécessaire (cf. PAG2) l'implémentation de politiques visant à réduire les inégalités intercommunales en matière de capacité et de résultats de gouvernance. Le fait que l'IGL se situe fréquemment en dessous de l'IGF révèle un défi systémique prégnant en matière de gestion financière, de transparence et de reddition des comptes au sein des collectivités territoriales béninoises. C'est en réponse à cette problématique, que la réforme structurelle d'envergure du secteur de la décentralisation a été initiée dès 2021-2022 par le Gouvernement, avec pour ambition d'optimiser l'ensemble des composantes de l'IGL. Les premières retombées de cette réforme seront quantifiées à la parution de l'IGL de l'année 2022 et des années suivantes, de même que les sous-indices sous-jacents.

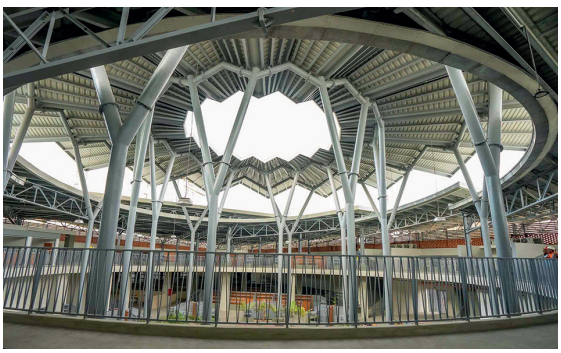

Graphique 2 : Valeurs de l'IGL et de l'IGF 2021 des communes

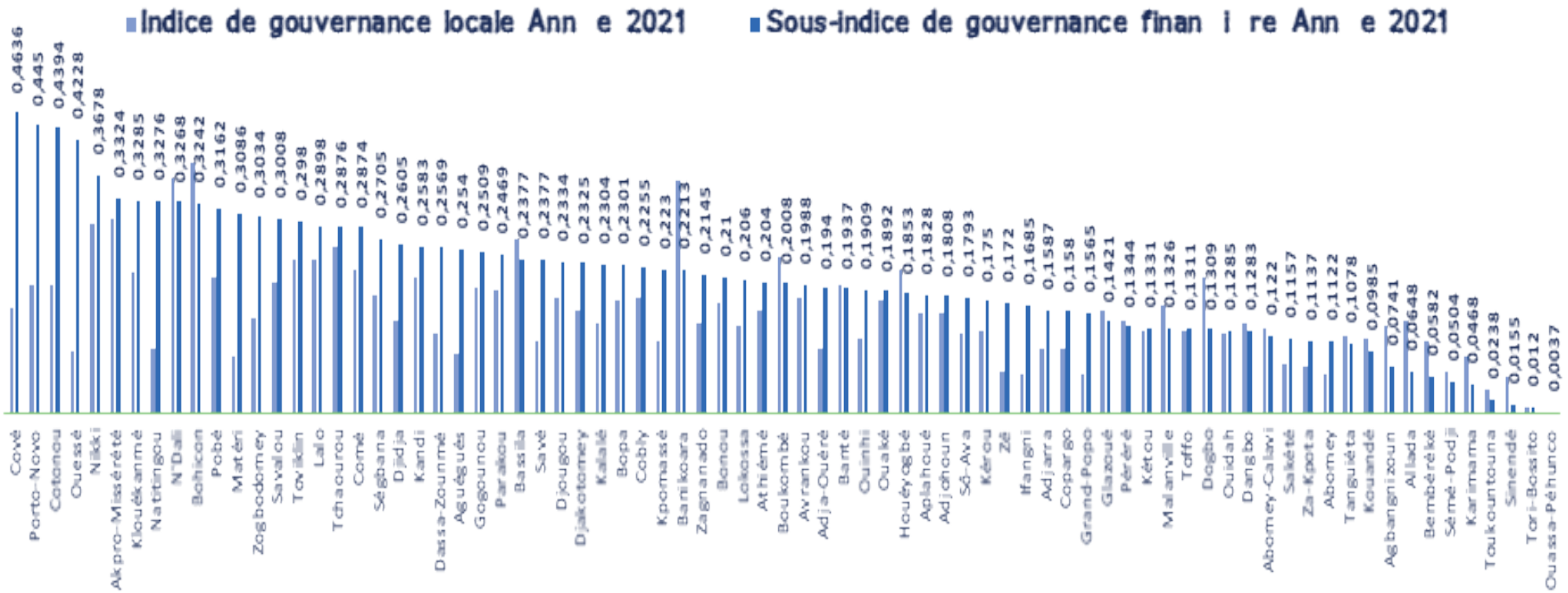

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

III- SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2025

3.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au deuxième trimestre de l'année 2025, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des 77 communes s'établissent à 14,1 milliards FCFA, en légère hausse de 1,38% par rapport aux 13,9 milliards FCFA collectées au deuxième trimestre 2024. Les trois (03) groupes de communes ont contribué diversement à cette performance globale. Le groupe des communes à statut intermédiaire et celui des communes ordinaires ont enregistré respectivement +22,97% et +6,82% de hausse de recettes au deuxième trimestre 2025 en glissement annuel. La tendance est inverse au niveau du groupe des quatre communes à statut particulier. Les recettes de cette dernière strate sont passées de 3,72 milliards FCFA pour le deuxième trimestre 2024 à 2,57 milliards FCFA au deuxième trimestre 2025.

Au deuxième trimestre de l'année 2025, les recettes propres de l'ensemble des communes ont baissé de 24,80%, passant de 6,09 milliards FCFA au deuxième trimestre 2024 à 4,58 milliards FCFA. Cette baisse est en lien avec la chute de plus de moitié (-55,10%) observée au niveau des recettes propres du groupe des communes à statut particulier.

Tableau 1 : Recettes de fonctionnement du deuxième trimestre 2025

Grandes masses (en milliards FCFA)	2024 T2	2025 T2
Recettes totales	13,904	14,096
Recettes fiscales	*3,487*	*2,268*
Patentes et licences	*0,524*	*0,187*
Foncier	*1,256*	*0,491*
CDL	*0,710*	*0,715*
TPS	*0,227*	*0,096*
Autres produits fiscaux	*0,771*	*0,780*
Recettes non fiscales	*2,599*	*2,251*
Produit de patrimoine	*0,348*	*0,245*
Prestations de service	*1,369*	*1,158*
Produits financiers	*0,000*	*0,003*
Autres produits	*0,882*	*0,845*
Recettes partagées	*0,004*	*0,061*
Taxe de voirie	*0,000*	*0,000*
Taxe sur expl. carrières	*0,003*	*0,034*
TVA perçue au cordon	*0,000*	*0,000*
Autres reversements	*0,001*	*0,027*
Dotation et subventions	*7,814*	*9,516*

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

3.2 DÉPENDANCE ACCRUE AUX RESSOURCES EXTÉRIEURES

La baisse globale des recettes propres enregistrée au deuxième trimestre est compensée par les subventions transférées par l'Etat, en appui à la grande réforme du secteur. Les subventions et dotations de fonctionnement ont connu au deuxième trimestre 2025, un accroissement de 27,77% par rapport au deuxième trimestre 2024. Cette compensation de la baisse des recettes propres par l'apport des ressources extérieures a affecté l'autonomie financière. Cette dépendance accrue aux subventions de fonctionnement est réelle quel que soit le groupe de communes considéré mais elle est très prononcée au niveau du groupe des communes à statut particulier. Dans cette strate en effet, le poids relatif des subventions de fonctionnement est de 51% (56% pour les communes à statut particulier hors Cotonou) au deuxième trimestre après 24% (21% pour les communes à statut particulier hors Cotonou) au deuxième trimestre 2024.

Graphique 3 : Distribution des fonds propres et subventions au deuxième trimestre 2025

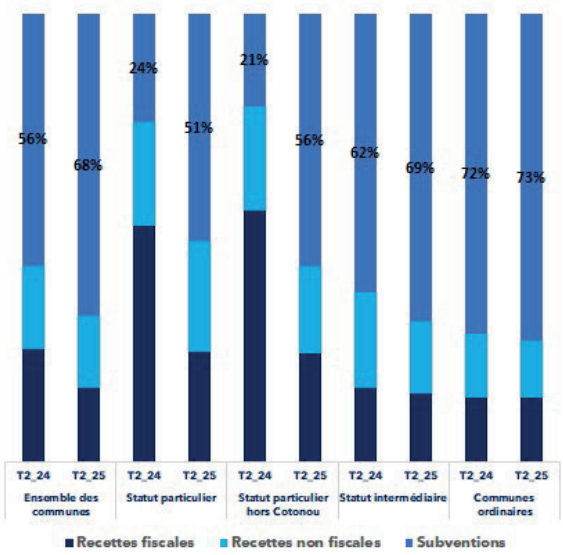

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Il importe de noter que les recettes fiscales recouvrées dans le cadre des réformes de l'interlocuteur fiscal unique et de télépaiement ne sont pas entièrement prises en compte. La comptabilisation de ces statistiques révisera à la hausse les performances des grandes villes pour améliorer la performance globale.

3.3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement exécutées au deuxième trimestre de l'année 2025 par l'ensemble des communes s'élèvent à 10,02 milliards FCFA. Par rapport au deuxième trimestre 2024, il est observé une hausse globale de près de 9,25%. Cette hausse, au prix courant s'observe au niveau des « achats de biens et services » (+26,51%) et les « autres charges réelles » (+101,86%) ; en ce qui concerne les charges du personnel et des élus, il est observé une baisse inférieure à 1%.

Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement du deuxième trimestre 2025

Grandes masses (en milliards FCFA)	2024 T2	2025 T2
Dépenses totales	**9,168**	**10,016**
Charges de personnel	*4,438*	*4,413*
Charges des élus	*2,207*	*2,187*
Charges financières	*0,000*	*0,000*
Achat de biens et S.	*2,224*	*2,813*
Autres charges réelles	*0,299*	*0,603*

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Cette tendance de légère hausse enregistrée au deuxième trimestre de l'année 2025 est confirmée au niveau du groupes des communes ordinaires et celui des communes à statut intermédiaire ; En revanche, au niveau des communes à statut particulier, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 15,87%, en corrélation avec la baisse des recettes fiscales (Patentes et taxes foncières). Quant aux dépenses d'entretien du patrimoine, elles sont en chutes de 60,87% ; 42,74% et 9,01% respectivement au niveau de la strate des communes à statut particulier, du groupe des communes à statut intermédiaire et celui des communes ordinaires.

3.4 OPÉRATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au niveau de la section d'investissement, les recettes de l'ensemble des communes réduites aux subventions et dotations reçues via le mécanisme FADeC, s'élèvent au deuxième trimestre de l'année 2025 à 7,62 milliards FCFA, en hausse de 29,35% par rapport aux transferts reçus au deuxième trimestre 2024 qui s'élevaient à 5,88 milliards FCFA.

Tableau 3 : Recettes et dépenses d'investissement du deuxième trimestre 2025

Grandes masses (en milliards FCFA)	2024 Trim2	2025 Trim2
Recettes totales	5,890	7,618
Autofinancement	0,010	0,000
Emprunt	0,000	0,000
Dotation et subvention	5,880	7,618
Dépenses totales	5,710	5,684
Remb. capital de la dette	0,000	0,000
Terrains	0,248	0,159
Constructions	3,546	3,790
Equipements et matériels	0,533	0,799
Autres dépenses	1,383	0,936

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Tout comme au deuxième trimestre de l'année 2024, les communes ordinaires sont bénéficiaires de la grande partie (4,03 milliards FCFA soit 52,93%) des subventions d'investissement transférées (7,62 milliards FCFA) au deuxième trimestre 2025.

Les dépenses d'investissement au deuxième trimestre 2025 pour l'ensemble des communes s'élèvent à 5,68 milliards FCFA, en baisse de 0,73 milliard FCFA (-18,62%) par rapport au deuxième trimestre 2024. Les postes « constructions » et « équipement et matériels » sont en hausse respectivement de 6,87% et 49,87% ; les postes « autres dépenses d'investissement » et « terrains » sont passés de 1,63 milliard FCFA au deuxième trimestre 2024 à 1,10 milliard FCFA au deuxième trimestre 2025, soit une baisse de 32,84%.

L'analyse des dépenses d'investissement par groupe de communes indique qu'au deuxième trimestre 2025, les investissements ont baissé de 49,34% par rapport au deuxième trimestre 2024 au niveau de la strate des communes à statut particulier, et cette baisse est observée au niveau de tous les postes d'investissement. Au sein de la strate des communes à statut intermédiaire, les dépenses d'investissement au deuxième trimestre 2025 sont en hausse de 107,03% par rapport au deuxième trimestre 2024. Cette performance est en lien avec les dépenses du poste « constructions » qui s'élèvent à 1,22 milliard FCFA contre 0,70 milliard FCFA au deuxième trimestre 2024.

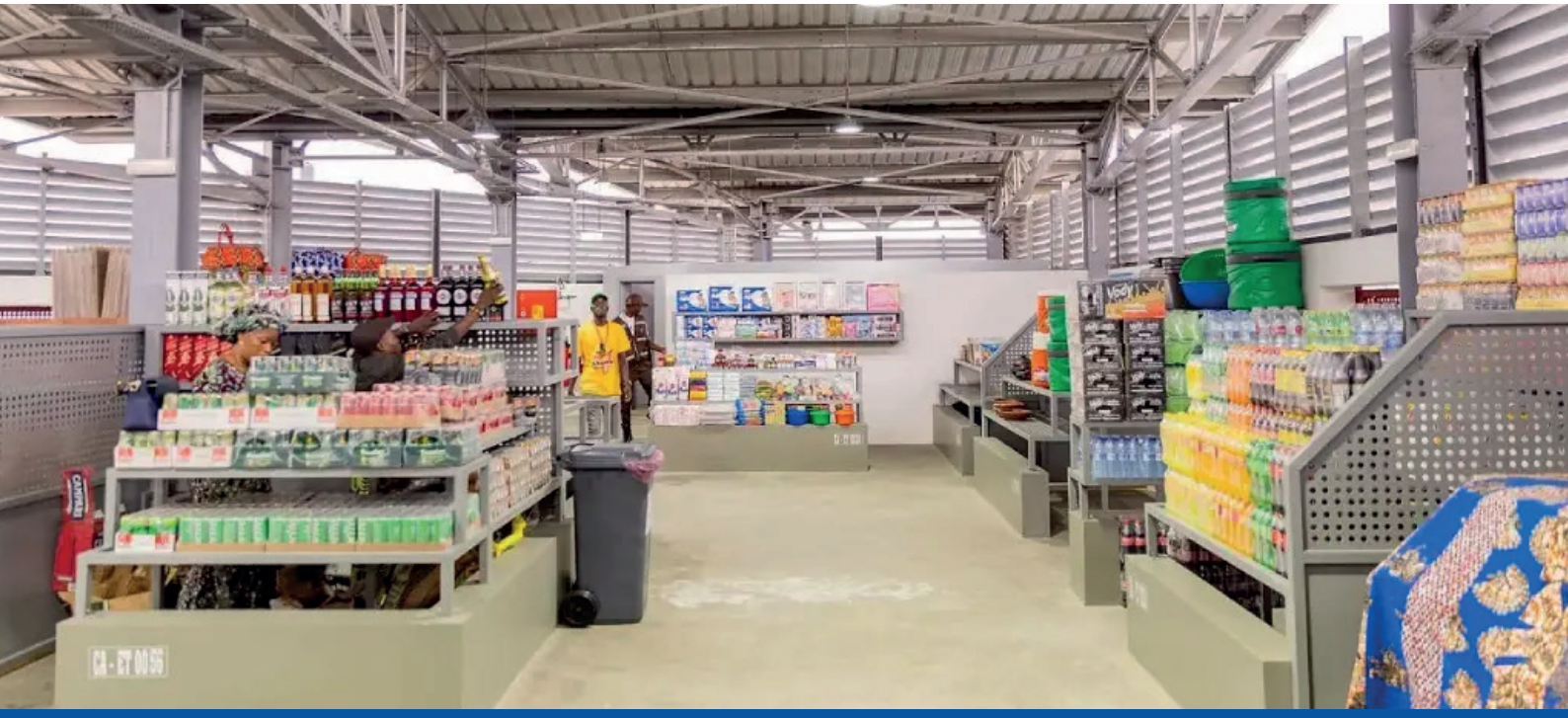

IV- RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2025

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT FAIBLEMENT EXÉCUTÉE

Au titre du premier semestre de l'année 2025, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes n'ont été mobilisées qu'à hauteur de 19,13%. Sur une prévision annuelle hors résultat reporté de 81,50 milliards FCFA, 20,41 milliards FCFA sont recouvrés et comptabilisés à la date du 30 juin 2025. A la même période de l'exercice 2024, l'ensemble des communes avait engrangé 20,86 milliards FCFA. Cette performance courante consacre ainsi une baisse de 2,18% en glissement annuel.

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement du premier semestre 2025

Grandes masses (en milliards FCFA)	Prévisions 2025	Réalisations S1 2024	Réalisations S1 2025	Taux réalisation 2025 en %	Variation S1 2025/S1 2024 %
Recettes	**106,66**	**20,86**	**20,41**	***19,13***	**-2,18**
Report résultat	25,15	0,00	0,00	*0,00*	0,00
Recettes fiscales	33,80	7,23	4,80	*14,19*	-33,64
Recettes non fiscales	16,19	5,34	4,29	*26,51*	-19,63
Recettes partagées	4,27	0,07	0,54	*12,74*	658,02
Dotation et subvention	27,24	8,22	10,77	*39,55*	31,05
Dépenses	**106,66**	**15,60**	**17,37**	***16,26***	**11,34**
Charges de personnel	21,01	7,62	8,14	*38,75*	6,91
Charges financières	0,00	0,00	0,00	*0,00*	0,00
Achat des biens et services	41,20	3,11	4,29	*10,40*	37,69
Charges des élus	10,26	4,34	4,07	*39,61*	-6,36
Autres charges réelles	7,83	0,53	0,87	*11,13*	65,33

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Au terme du premier semestre de l'année 2025, les performances en matière de mobilisation des recettes de fonctionnement révèlent des dynamiques contrastées selon le statut de commune considéré. Le groupe des communes à statut particulier a enregistré un taux de réalisation des recettes de fonctionnement de 12,25%, correspondant à un montant de 4,05 milliards FCFA. Cette performance marque une régression significative par rapport au premier semestre de l'année 2024, où ce même groupe avait mobilisé 6,53 milliards FCFA. On observe ainsi une baisse de 37,92% des recettes en glissement annuel, confirmant une tendance décroissante pour la deuxième année consécutive. Concernant les communes à statut intermédiaire, les recettes de fonctionnement ont atteint 7,25 milliards FCFA à fin juin 2025, contre 5,70 milliards FCFA à la même période en 2024. Cela représente un taux de réalisation de 32,19% et une progression notable de +27,25% en glissement annuel. Enfin, le groupe des communes ordinaires se distingue par le

meilleur taux de réalisation, atteignant 35,16% au premier semestre de l'année 2025. Les recettes de fonctionnement collectées par les communes ordinaires s'élèvent à 9,10 milliards FCFA, marquant une augmentation de 5,46% par rapport à fin juin 2024.

Les recettes fiscales, principales ressources des budgets communaux sont mobilisées au premier semestre de l'année 2025 à hauteur de 4,80 milliards FCFA contre 7,23 milliards FCFA au premier semestre 2024. Cette mobilisation en 2025 ne représente que 14,19% des prévisions assignées aux services des impôts et constitue un repli de 33,64% en glissement annuel. À la fin du mois de juin 2025, seuls la « contribution au développement local » et les « autres produits fiscaux » ont vu leur niveau de recouvrement égaler les performances enregistrées à la même période l'année précédente. En revanche, les taxes foncières, la « taxe professionnelle synthétique », ainsi que les « patentes et licences » n'ont pas atteint la moitié des montants recouvrés au premier semestre de l'année 2024.

Graphique 4 : Structure des recettes fiscales du premier semestre 2025

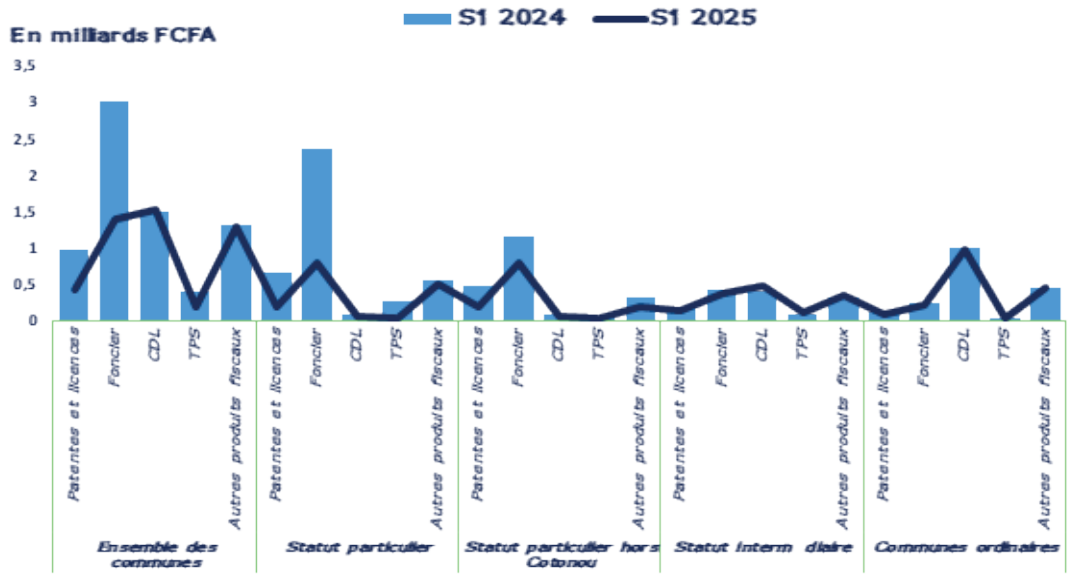

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025
Notes : CDL → contribution au développement local ; TPS → taxe professionnelle synthétique

L'analyse par groupes homogènes révèle que le groupe des communes à statut particulier est seulement à 7,28% de niveau de mobilisation et -60,06% de variation en glissement annuel. La conjoncture est légèrement favorable au groupe des communes à statut particulier hors Cotonou : le taux de recouvrement est égal à 19,12% et la variation par rapport à fin juin 2024 est -40,65%. Le groupe des communes à statut intermédiaire a mobilisé 24,37% de ses prévisions fiscales.

Cela représente une augmentation de 1,68% par rapport à l'année précédente à la même période. Cette croissance est principalement due à la « contribution au développement local », qui a connu une hausse de près de 100 millions FCFA. Enfin le groupe des communes ordinaires a recouvré 1,76 milliard FCFA au premier semestre de l'année 2025 sur les 6,22 milliards FCFA de prévu, soit un taux de réalisation de 28,54%. Ce niveau de recouvrement

est en baisse de 5,51% du montant mobilisé au premier semestre de l'année 2024 par le groupe des communes ordinaires.
Les recettes non fiscales mobilisées par l'ensemble des communes au premier semestre 2025 s'élèvent à 4,29 milliards FCFA soit 26,51% des 16,19 milliards FCFA annuels projetés pour 2025. Cette réalisation est une contre-performance par rapport à niveau atteint au premier semestre 2024 où 5,34 milliards FCFA étaient mobilisés. Quelle que soit la nature de recettes non fiscales et quel que soit le groupe de communes, les recettes ont baissé pour un montant cumulé de 1,05 milliard FCFA.

Graphique 5 : Structure des recettes non fiscales du premier semestre 2025

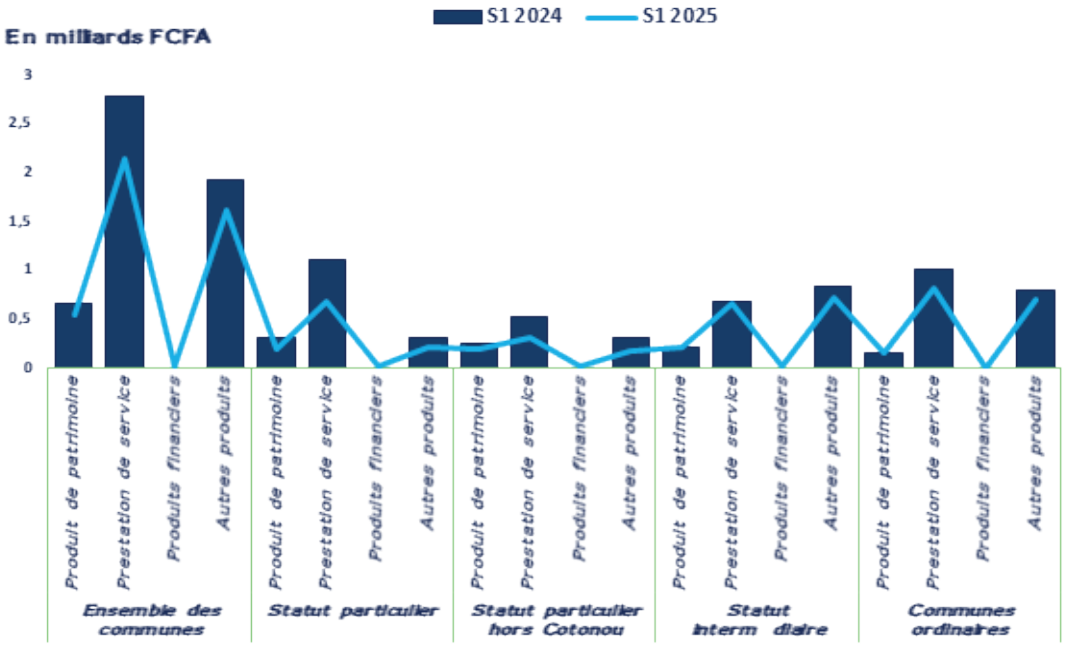

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à 16,26% au premier semestre 2025 soit 17,37 milliards FCFA sur 106,66 milliards FCFA. Cette réalisation est en hausse de 11,34% par rapport aux 15,60 milliards FCFA de dépenses de fonctionnement exécutées sur la même période en 2024. Les charges de personnel et des élus payées au cours du semestre courant s'élèvent respectivement à 8,14 milliards FCFA et 4,07 milliards FCFA. Ces charges fixes des communes sont respectivement en hausse de 6,91% et en baisse de 6,36% en glissement annuel. Les achats des biens et services et les autres charges de fonctionnement sont faiblement exécutés au cours du semestre (10,40% et 11,13% respectivement). Toutefois, ces dépenses d'exploitation ont connu au prix courant, une hausse par rapport à cette date de l'année dernière, une hausse de 37,69% pour les « achats de biens et de services » et +65,33% pour les « autres charges réelles ».

4.2 ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET FORMATION DE L'ÉPARGNE BRUTE

Les dépenses d'entretien du patrimoine communal s'élèvent à 1,00 milliard FCFA à la fin du mois de juin 2025. Ce montant représente 10,38% des recettes propres enregistrées durant la même période, marquant une amélioration par rapport

au taux de 8,94% observé en 2014. Le taux d'entretien du patrimoine pour les communes à statut particulier a connu une progression significative, passant de 8,71% à la fin du premier semestre 2024 à 16,40% au premier semestre 2025. En revanche, une érosion de ce taux a été constatée dans les autres strates de communes, les incitant à intensifier leurs efforts pour combler ce déficit avant la fin de l'exercice en cours.

Au premier semestre de l'année 2025, les recettes de fonctionnement recouvrées, ajustées des reports de fonctionnement et déduction faite des dépenses de fonctionnement, constituent une bonne estimation de l'épargne brute en cours de constitution. Sur cette période, l'ensemble des communes a généré une épargne brute de 28,19 milliards FCFA, ce qui représente une augmentation de 27,90 % par rapport aux 22,04 milliards FCFA enregistrés à la fin du mois de juin 2024. Toutefois, l'épargne brute du groupe des communes à statut particulier hors Cotonou s'est dégradée de 55,31%, passant de 3,57 milliards FCFA il y a une année à 1,59 milliard FCFA à la fin du premier semestre 2025.

Tableau 5 : Epargne brute par catégorie de commune au premier semestre 2025

Groupes de communes (montants en milliards FCFA)	Recettes S1 2025	Recettes reportées	Dépenses S1 2025	Epargne brute	Variation épargne %
Ensemble des communes	20,41	25,15	17,37	***28,19***	27,90
Statut particulier	4,05	8,15	5,08	**7,13**	37,82
Statut particulier hors Cotonou	2,86	0,72	1,98	1,59	-55,31
Statut intermédiaire	7,25	7,70	4,60	**10,36**	45,54
Communes ordinaires	9,10	9,29	7,69	**10,71**	9,77

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Le graphique ci-dessous met en évidence des disparités entre les départements en matière d'épargne brute à la fin du premier semestre 2025. On observe une nette dichotomie entre trois groupes de départements. D'abord, le Littoral constitué uniquement de la ville métropole de Cotonou, a vu son épargne brute à fin juin 2025 s'élevé à 5,53 milliards FCFA. Cette performance est assortie d'une croissance de 245,1% en glissement annuel. Les départements de l'Atlantique, la Donga, l'Ouémé et le Couffo dans une certaine mesure, se distinguent par des niveaux d'épargne brute substantiels, dépassant 2,5 milliards FCFA. Le troisième groupe de départements présente des niveaux d'épargne brute moins élevés. L'Atacora et le Plateau se distinguent par une épargne brute relativement modeste, respectivement 0,94 et 0,83 milliard FCFA avec des variations respectives de -10,7% et -4,0% par rapport aux épargnes brutes de la même période de l'année précédente.

Graphique 6 : Epargne brute par département au premier semestre 2025

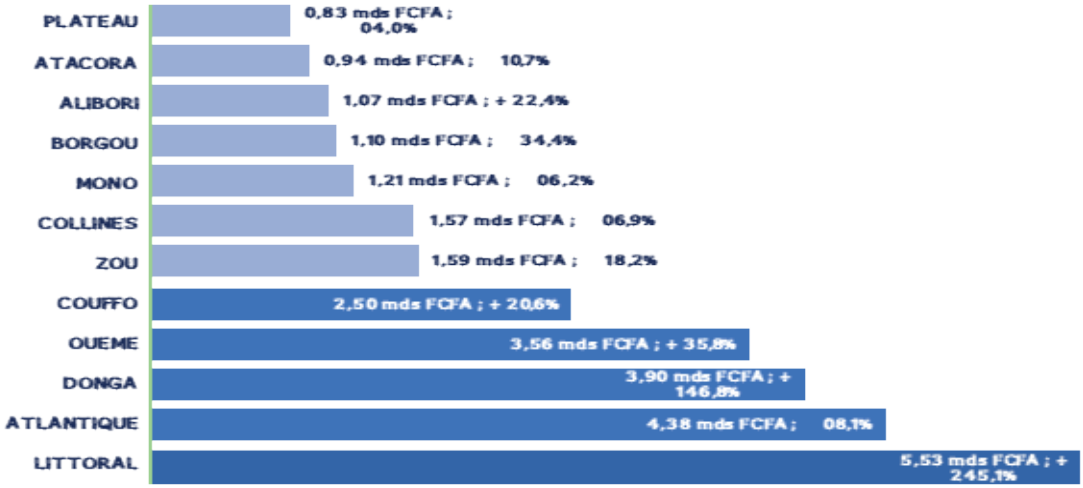

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025
Note : En face de chaque barre, se trouve le couple composé du niveau de l'épargne brute et de sa variation en glissement annuel

4.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

Tableau 6 : Synthèse de l'exécution de la section investissement du premier semestre 2025

Grandes masses (en milliards FCFA)	Prévisions 2025	Réalisations S1 2024	Réalisations S1 2025	Taux réalisation 2025 en %	Variation S1 2025/S1 2024 %
Recettes	**192,77**	**12,60**	**13,01**	***6,77***	**3,23**
Autofinancement	44,19	0,01	0,00	*0,00*	-100,00
Report solde	109,31	0,00	0,00	*0,00*	0,00
Emprunt	0,00	0,00	0,00	*0,00*	0,00
Dotation et subvention	39,27	12,59	13,01	*33,12*	3,31
Dépenses	**188,99**	**8,08**	**11,57**	***5,93***	**43,25**
Remboursement capital dette	0,00	0,00	0,00	*0,00*	0,00
Terrains	8,77	0,28	0,24	*2,60*	-14,60
Constructions	124,92	5,03	5,80	*4,71*	15,37
Equipements et matériels	19,82	0,80	1,64	*10,12*	105,85
Autres dépenses	32,93	1,97	3,88	*10,03*	97,57

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Pour l'ensemble des communes, la section investissement est faiblement exécutée au cours du premier semestre 2025. Les subventions et dotations d'investissement mobilisées s'élèvent à 13,01 milliards FCFA sur les 39,27 milliards FCFA prévus dans les budgets primitifs 2025 soit un taux de réalisation de 33,12%. Cette mobilisation est en accroissement de 3,31% par rapport aux subventions et dotations reçues à fin juin 2024.

Graphique 7 : Repartions des subventions par statut et par région

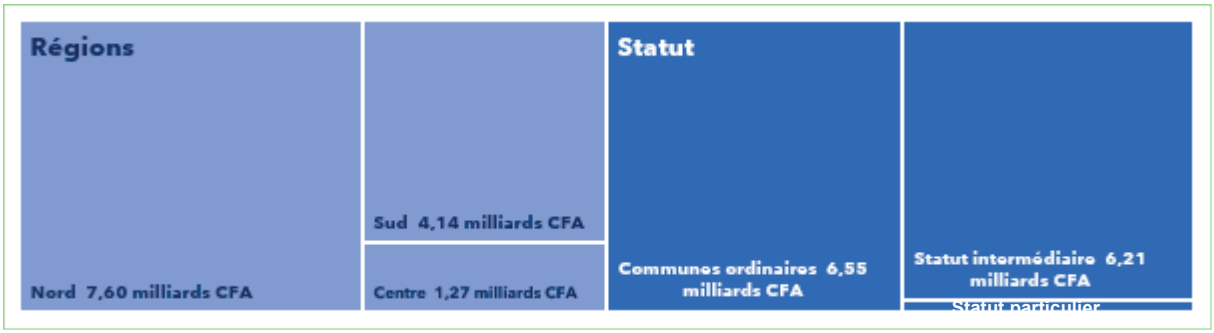

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Pour le premier semestre de l'année 2025, les communes ordinaires ont bénéficié de subventions et dotations s'élevant à 6,55 milliards FCFA. Ce montant représente 50,34% de l'enveloppe globale allouée. Parallèlement, les communes à statut intermédiaire ont capté 47,72% du montant total, tandis que les grandes villes se sont vu attribuer une part plus modeste. L'analyse de cette répartition selon la région géographique révèle que 58,43% des transferts, soit 7,60 milliards FCFA du montant global, ont été dirigés vers la région du nord. Les régions du sud et du centre ont reçu respectivement 31,81% et 9,76% des fonds.

L'ensemble des communes a investi un total de 11,57 milliards FCFA, ce qui représente 5,93% des prévisions annuelles. Ce montant marque une progression de 43,25% par rapport à l'année précédente. Toutes les catégories de communes ont vu leurs dépenses d'investissement augmenter. Le groupe des communes à statut particulier ont atteint 1,15 milliard FCFA, contre 0,95 milliard FCFA à la même période en 2024. Le groupe des communes à statut intermédiaire ont exécuté 3,78 milliards FCFA, ce qui représente une hausse notable par rapport aux 1,78 milliard FCFA enregistrés l'année précédente. Les communes ordinaires ont investi quant à elles 6,64 milliards FCFA, alors qu'elles avaient dépensé 5,34 milliards FCFA au premier semestre de l'année précédente.

Le graphique ci-dessous illustre la structure des dépenses d'investissement du premier semestre 2025 dans les collectivités territoriales. Cette structure est très largement dominée par les « constructions », celles-ci représentent la moitié des dépenses globales. Cette tendance se vérifie pour toutes les strates de communes, où le secteur de la construction (bureaux, écoles, agencements marchands ou sanitaires, etc.) est le plus important. Les « autres dépenses » arrivent en deuxième position, tandis que l'achat de terrains, la viabilisation de terres et l'acquisition d'équipements sont moins prioritaires. On remarque également que le groupe des communes à statut particulier a alloué une part plus conséquente de leur budget à l'équipement et l'acquisition de matériels.

Graphique 8 : Structure des dépenses d'investissement du premier semestre 2025

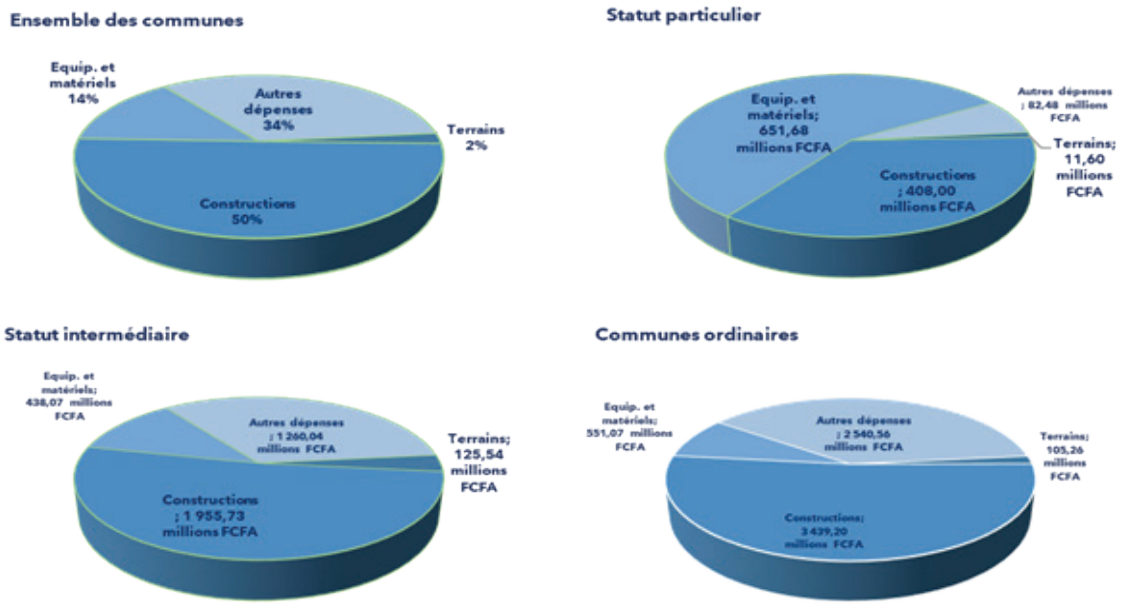

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

4.4 POINT DE CONSOMMATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT DISPONIBLES

Au début de l'exercice 2025, à la mise en place des budgets locaux, les communes par le mécanisme des reports de ressources disposaient de 109,31 milliards FCFA dont environ 21,60 milliards FCFA (19,76% des ressources reportées) en ce qui concerne les restes à réaliser en dépenses d'investissement. Le groupe des communes ordinaires disposaient de 47,65 milliards FCFA de reports de ressources d'investissement ; le groupe des communes à statut intermédiaire en détenait 37,25 milliards FCFA et celui des grandes villes en avait dans leur portefeuille 24,40 milliards FCFA.

Outre ces ressources immédiatement disponibles, les communes ont également perçu 13,01 milliards de FCFA de transferts de l'État et de ses partenaires via le mécanisme du FADeC.

Ces fonds ont porté leur marge de manœuvre pour le premier semestre 2025 à un minimum de 122,32 milliards FCFA. Cependant, il est à noter que l'utilisation effective des fonds s'est limitée à 11,57 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de consommation de 9,46%. Pour la strate des communes ordinaires, le taux de consommation des ressources d'investissement disponibles s'élève à 12,24%, un niveau supérieur à la moyenne nationale. Pour le groupe des communes à statut intermédiaire, le taux de consommation est de 8,70% et enfin pour les grandes villes, il est plus faible, égal à 4,68%.

Ces chiffres soulignent de manière éloquente la problématique récurrente de la faible capacité d'absorption des ressources d'investissement allouées dans les délais impartis.

Graphique 9 : Dépenses d'investissement par département du premier semestre 2025

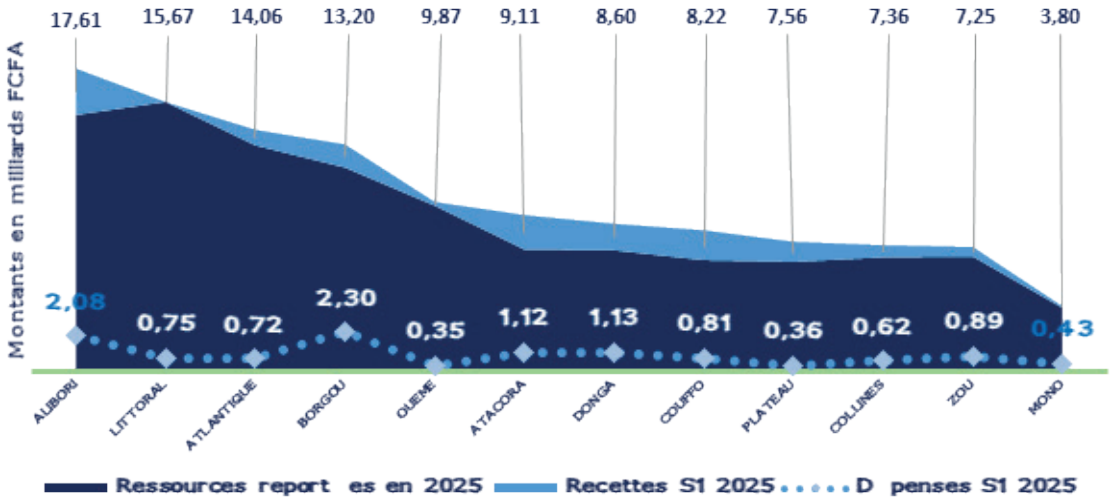

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Le graphique ci-dessus illustre la disponibilité et la non-consommation de ressources d'investissement par département au 30 juin 2025. Les fonds disponibles s'élevaient à 3,80 milliards FCFA pour le département du Mono et à 17,61 milliards FCFA pour celui de l'Alibori, alors que les dépenses correspondantes étaient de 0,43 et 2,30 milliards FCFA respectivement. Le département de l'Ouémé disposait de 9,87 milliards FCFA au 30 juin 2025, mais n'en a consommé que 0,35 milliard FCFA. De manière encore plus significative, les dix communes d'AGBANGNIZOUN, DANGBO, LOKOSSA, ADJA-OUERE, SAVE, SINENDE, ADJOHOUN, LALO, ATHIEME et BONOU disposaient chacune en moyenne de 623,14 millions FCFA. Cependant, chacune d'elle n'a pu dépenser qu'en moyenne 12,6 millions FCFA durant le semestre, ce qui représente un taux de consommation moyen de seulement 2,02%.

V- EVOLUTION DES RECETTES DE 2021 À 2025

De 2021 à 2025, les recettes fiscales recouvrées au premier semestre sont en forte baisse pour l'ensemble des communes. Les recettes fiscales ont chuté de manière drastique, passant de 17,2 milliards de FCFA en 2021 à seulement 5,3 milliards de FCFA en 2025. Cette tendance à la baisse est également visible pour le groupe des communes ordinaires et celui des communes à statut particulier, ce qui indique une éviction de la fiscalité locale. Pour l'ensemble des communes, les recettes non fiscales ont augmenté de 6,2 milliards FCFA à 10,8 milliards FCFA sur la même période.

Contrairement aux recettes fiscales, les subventions reçues de l'État central, à travers le FADeC et des partenaires bilatéraux ont augmenté considérablement pour toutes les catégories de communes. La hausse la plus notable concerne la strate des communes ordinaires, où les subventions sont passées de 1,4 milliard FCFA en 2021 à 5,3 milliards de FCFA en 2025. Cela témoigne que l'État central joue un rôle direct de plus en plus important dans le financement des communes. Les données montrent un glissement d'un modèle basé sur les recettes fiscales locales à un modèle de plus en plus dépendant des subventions.

Graphique 10 : Evolutions des recettes du premier semestre de 2021 à 2025

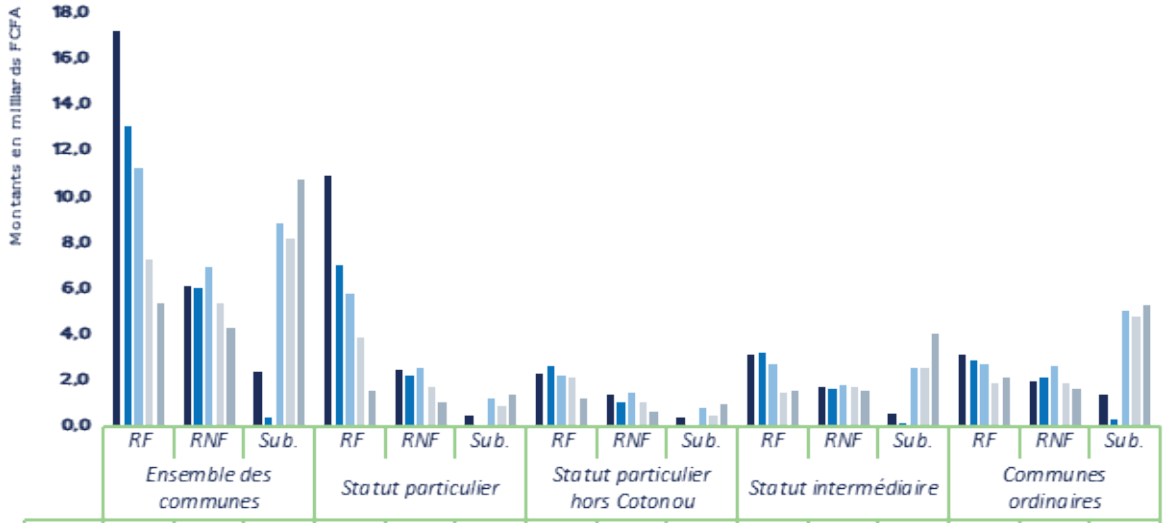

	Ensemble des communes			Statut particulier			Statut particulier hors Cotonou			Statut intermédiaire			Communes ordinaires		
	RF	RNF	Sub.	RF	RNF	Sub.	RF	RNF	Sub.	RF	RNF	Sub.	RF	RNF	Sub.
2021	17,2	6,2	2,4	10,9	2,5	0,5	2,3	1,4	0,4	3,1	1,7	0,6	3,1	1,9	1,4
2022	13,1	6,0	0,4	7,0	2,2	0,0	2,7	1,1	0,0	3,2	1,6	0,1	2,9	2,1	0,3
2023	11,3	7,0	8,8	5,8	2,5	1,3	2,3	1,5	0,8	2,7	1,8	2,5	2,7	2,6	5,0
2024	7,3	5,3	8,2	3,9	1,7	0,9	2,1	1,1	0,5	1,5	1,7	2,5	1,9	1,9	4,8
2025	5,3	4,3	10,8	1,6	1,1	1,4	1,3	0,6	1,0	1,6	1,6	4,1	2,2	1,6	5,3

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025
Notes : RF→recettes fiscales ; RNF→recettes non fiscales ; sub. →subventions et dotation de fonctionnement

Ce changement pourrait signifier que les communes deviennent moins autonomes financièrement, une plus grande partie de leurs budgets provenant de l'État central et des partenaires bilatéraux.

Graphique 11 : Poids des subventions et dotations dans les recettes de fonctionnement

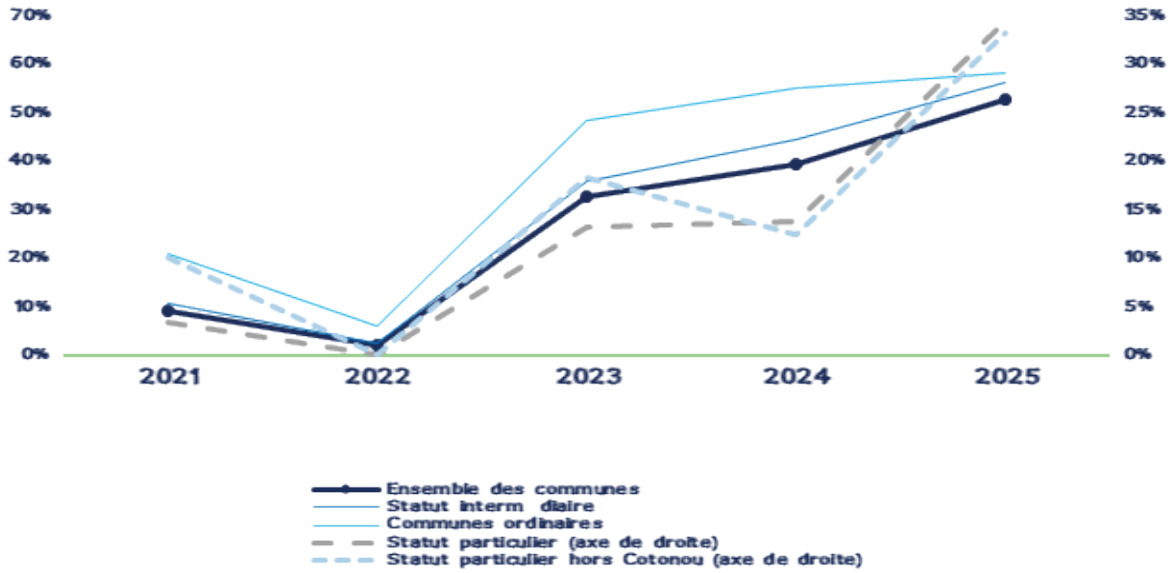

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

VI- NIVEAUX DE RECETTES ATTEIGNABLES À FIN SEPTEMBRE 2025

L'analyse des performances budgétaires du premier semestre 2025 révèle des taux de réalisation nettement insuffisants. Les recettes fiscales n'atteignent que 14,19%, les recettes non fiscales 26,51% et les dépenses de fonctionnement 16,26%. Ces chiffres démontrent un décalage substantiel entre les prévisions 2025 et la performance effective. Afin de pallier ces lacunes, il est impératif que les acteurs communaux redoublent d'efforts au cours des troisième et quatrième trimestre de 2025. Ci-dessous, des projections élaborées, postulant que le volume des opérations budgétaires d'ici la fin du mois de septembre 2025 devrait dépasser d'au moins 20% celui de la même période en 2024. Le tableau ci-joint présente les taux de réalisation minimaux requis pour atteindre cet objectif jugé réaliste à la fin du troisième trimestre de l'année 2025.

Tableau 7 : Projections des taux d'exécution à fin septembre 2025

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin S1 2025	Taux objectifs à fin T3 2025
Recettes fiscales	**Ensemble**	**14,19%**	**24,63%**
	Statut particulier	7,27%	12,91%
	Statut particulier sauf Cotonou	19,13%	32,99%
	Statut intermédiaire	24,37%	41,98%
	Communes ordinaires	28,21%	48,30%
Recettes non fiscales	**Ensemble**	**26,51%**	**47,48%**
	Statut particulier	18,93%	37,51%
	Statut particulier sauf Cotonou	17,36%	34,99%
	Statut intermédiaire	31,98%	54,02%
	Communes ordinaires	29,55%	52,06%
Dépenses de fonctionnement	**Ensemble**	**16,26%**	**27,56%**
	Statut particulier	12,45%	20,32%
	Statut particulier sauf Cotonou	14,37%	24,78%
	Statut intermédiaire	14,87%	26,65%
	Communes ordinaires	21,93%	36,78%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Les taux atteignables à la fin du troisième trimestre 2025 étant faibles, il est impératif de recommander un ajustement à la baisse des prévisions annuelles. Le maintien des prévisions actuelles risquerait de créer des écarts importants entre les prévisions et les réalisations, rendant la gestion budgétaire 2025 inefficace et faussant les projections financières futures. Cette approche plus pragmatique est essentielle pour une planification budgétaire saine et plus crédible.

Tableau 8 : Projections de recettes et dépenses au troisième trimestre 2025

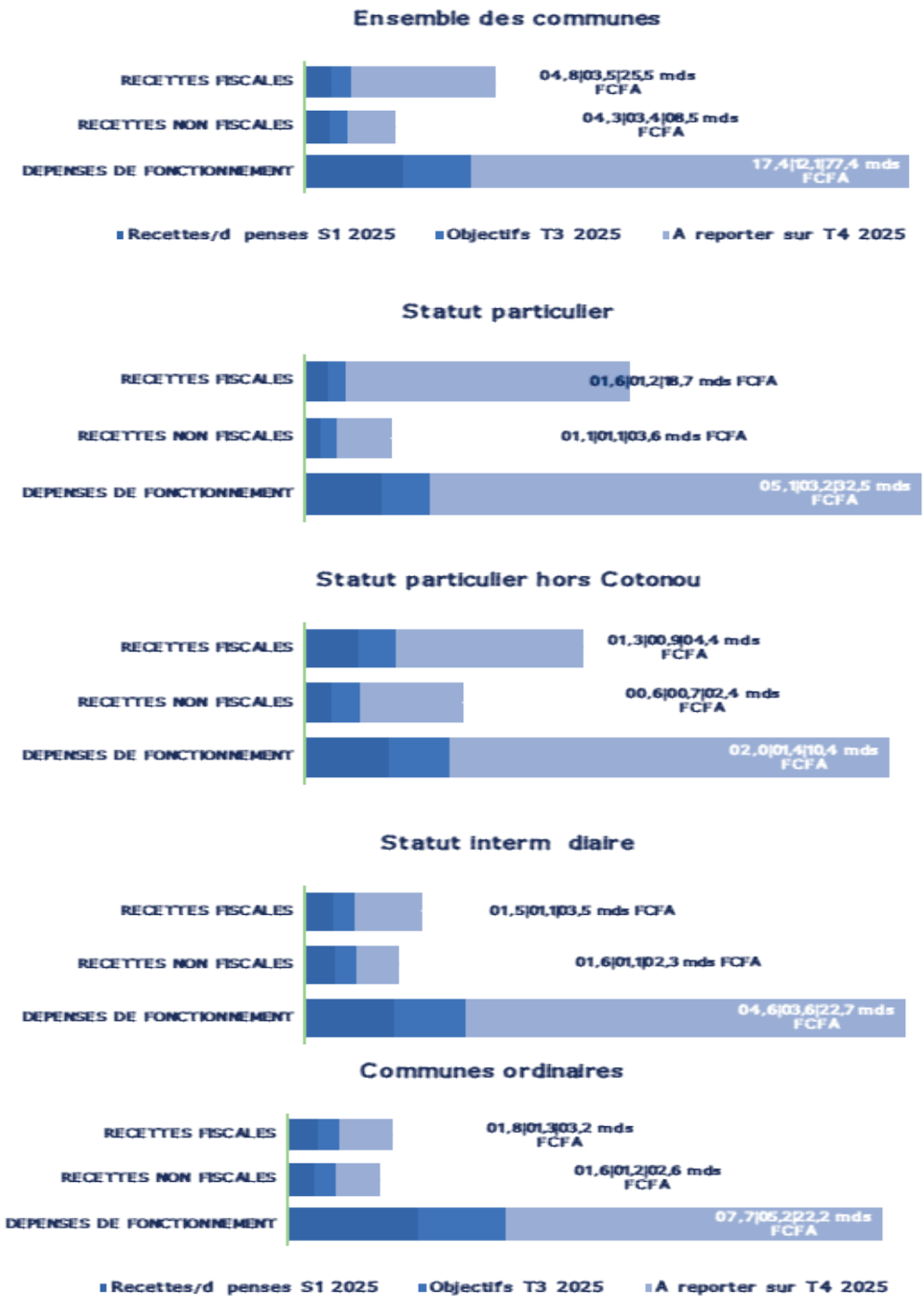

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025
Note : En face des barres empilées de chaque graphique, se trouvent dans l'ordre les montants respectifs en milliards FCFA séparés par « | » de chacune des catégories recettes fiscales, recettes non fiscales et dépenses de fonctionnement.

VII- RETOUR EN 2024 : LES FINANCES LOCALES REPRÉSENTAIENT MOINS DE 5% DES FINANCES DE L'ETAT

En 2024, les ratios ci-dessous révèlent un poids faible des finances locales par rapport aux finances de l'État. Les recettes agrégées des communes représentent moins de 1% (0,88%) du PIB en 2024, contre 17,67% pour les recettes de l'État. Cela met en évidence une contribution marginale des recettes locales au secteur public comparée à celle de l'État. La part des impôts locaux dans le PIB est encore plus faible, à seulement 0,13% en 2024, tandis que les recettes fiscales de l'État atteignent 15,67% du PIB. Les communes ont reçu en transferts l'équivalent de 2,74% des recettes de l'État en 2024, en baisse par rapport au ratio de l'année 2023. Bien que ces transferts représentent une source importante de financement pour les communes (54,80% en 2024 et 43,98% en 2023), leur proportion par rapport aux recettes de l'État reste faible. Les investissements réalisés par les communes représentent 4,41% des investissements de l'État en 2024. Ce ratio, bien que légèrement plus élevé que les précédents, indique que la capacité d'investissement des communes est moindre que celle de l'État.

Tableau 9 : Finances locales comparées aux finances de l'Etat en 2024

Ratios	2022	2023	2024
Recettes budgétaires de l'Etat/PIB	**16,54%**	**16,82%**	**17,67%**
Recettes budgétaires locales/PIB	0,95%	1,02%	0,88%
Recettes fiscales de l'Etat/PIB	**13,40%**	**13,86%**	**15,67%**
Recettes fiscales locales /PIB	0,29%	0,30%	0,13%
Recettes fiscales locales /Recettes budgétaires locales	**30,70%**	**29,21%**	**15,18%**
Dépenses budgétaires de l'Etat base ordonnancement/PIB	21,25%	20,84%	20,92%
Dépenses budgétaires de l'Etat base engagement/PIB	**21,66%**	**21,17%**	**21,28%**
Dépenses totales Collectivités territoriales (CT)/PIB	0,59%	0,53%	0,72%
Transferts reçus par les CT/Recettes budgétaires de l'Etat	**2,77%**	**3,23%**	**2,74%**
Dépenses du personnel des CT/Recettes fiscales locales	41,39%	44,57%	118,31%
Dépenses des élus des CT/Recettes fiscales locales	**22,45%**	**26,13%**	**57,64%**
Investissements CT/Investissements Etat	2,78%	2,09%	4,41%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Par ailleurs, en 2024, la proportion des dépenses de personnel des communes par rapport aux impôts locaux a connu une augmentation significative, passant d'une moyenne de 42,98% sur la période 2022-2023 à 118,31%. Cette croissance forte s'explique principalement par le versement des rappels liés à la mise en œuvre de mesures de revalorisation indiciaire et de sursalaire. Il convient également de souligner qu'en 2024, une fraction importante des impôts locaux collectés en ligne n'a pas été comptabilisée.

Sources des données

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente Note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques et démographiques proviennent de :

- la Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

Avertissement

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025.

Comité de rédaction

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)
Contact : **note.conjoncture@tresorbenin.bj**
Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : **www.tresorbenin.bj**

ANNEXES STATISTIQUES

Annexes

ANNEXE1 : CONSOMMATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Graphique 12 : Taux de consommation des ressources d'investissement au premier semestre 2025

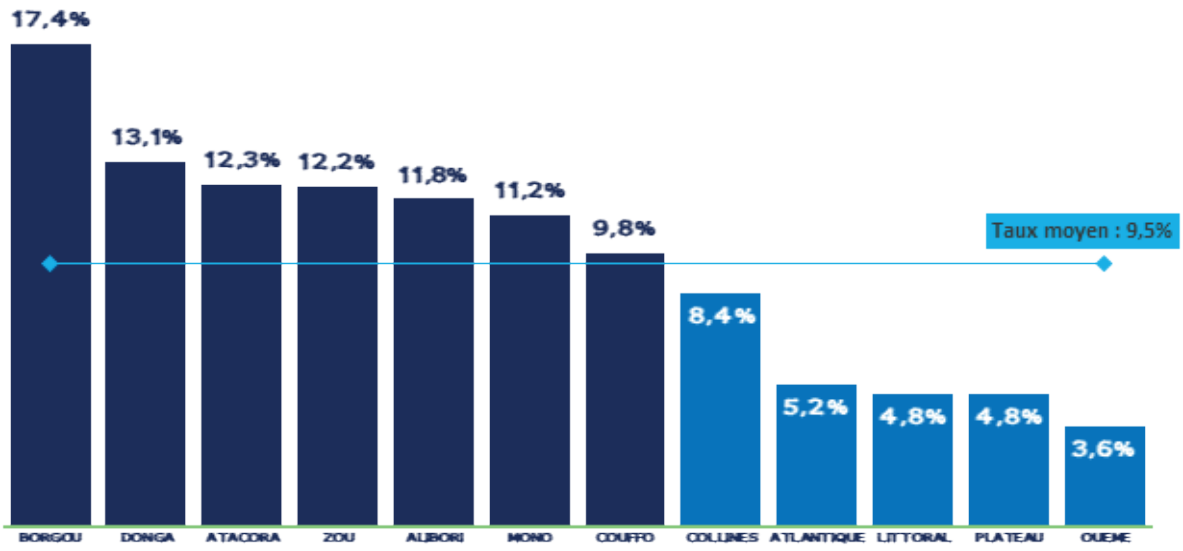

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

ANNEXE2 : PROJECTIONS DES TAUX OBJECTIFS À FIN SEPTEMBRE 2025

Tableau 10 : Projections de recettes fiscales par département au troisième trimestre 2025

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin S1 2025	Taux objectifs à fin T3 2025
Recettes fiscales	**ENSEMBLE**	**14,19%**	**24,63%**
	ALIBORI	30,54%	38,87%
	ATACORA	31,96%	45,40%
	ATLANTIQUE	23,30%	37,30%
	BORGOU	15,89%	27,75%
	COLLINES	31,59%	57,23%
	COUFFO	25,60%	57,05%
	DONGA	34,44%	67,07%
	LITTORAL	2,06%	4,08%
	MONO	29,07%	52,48%
	OUEME	20,75%	39,40%
	PLATEAU	12,95%	33,49%
	ZOU	26,68%	51,64%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Tableau 11 : Projections de recettes non fiscales par département au troisième trimestre 2025

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin S1 2025	Taux objectifs à fin T3 2025
Recettes non fiscales	**ENSEMBLE**	**26,51%**	**47,48%**
	ALIBORI	41,12%	57,12%
	ATACORA	39,09%	54,71%
	ATLANTIQUE	22,15%	38,94%
	BORGOU	20,95%	39,82%
	COLLINES	29,69%	47,00%
	COUFFO	31,30%	62,46%
	DONGA	17,64%	30,35%
	LITTORAL	21,83%	42,18%
	MONO	33,67%	60,25%
	OUEME	30,75%	57,44%
	PLATEAU	24,23%	52,46%
	ZOU	31,43%	56,40%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

Tableau 12 : Projections des dépenses de fonctionnement par département au troisième trimestre 2025

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin S1 2025	Taux objectifs à fin T3 2025
Dépenses de fonctionnement	**ENSEMBLE**	**16,26%**	**27,56%**
	ALIBORI	26,35%	42,73%
	ATACORA	23,67%	41,65%
	ATLANTIQUE	13,13%	21,40%
	BORGOU	22,34%	43,96%
	COLLINES	20,70%	33,10%
	COUFFO	16,77%	29,50%
	DONGA	6,24%	11,26%
	LITTORAL	11,47%	18,05%
	MONO	22,84%	39,86%
	OUEME	16,26%	28,08%
	PLATEAU	22,52%	37,42%
	ZOU	24,58%	41,40%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025

ANNEXE 3 : PROJECTIONS DES RECETTES ET DÉPENSES PAR RÉGION

Graphique 13 : Projections de recettes et dépenses au troisième trimestre 2025 par région

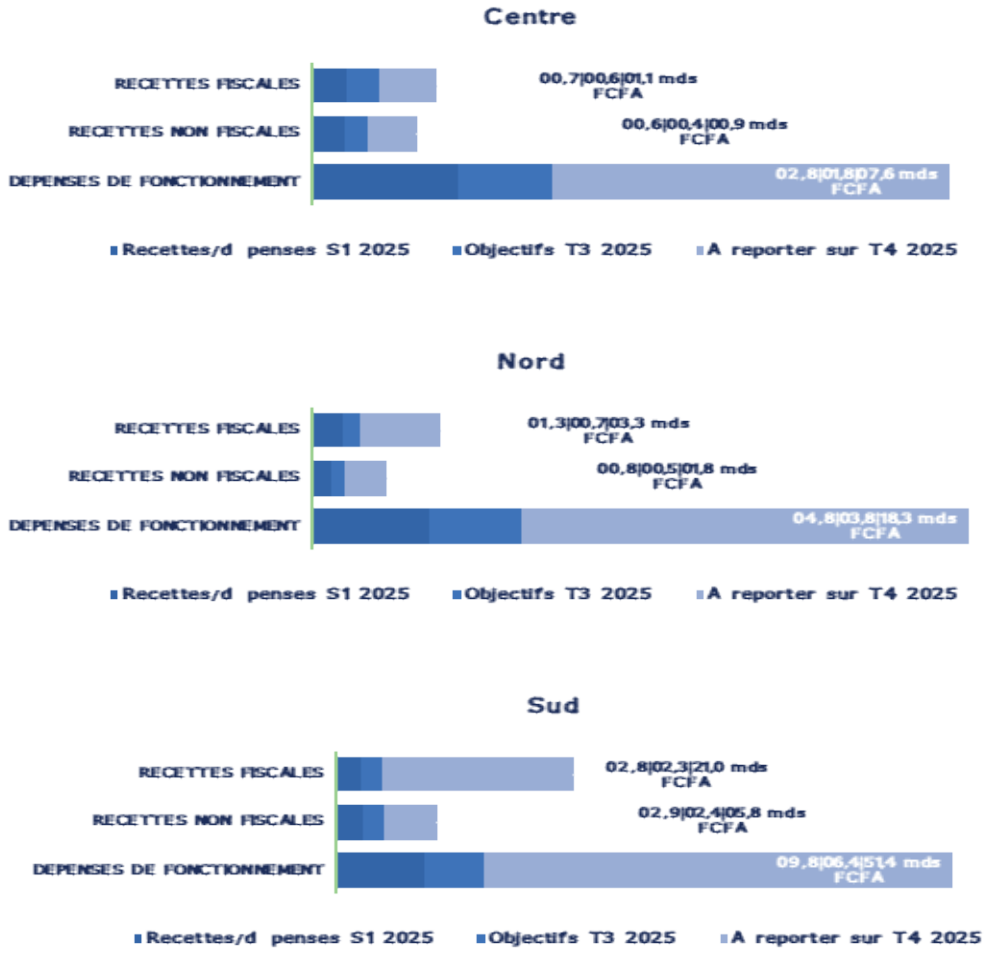

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025
Note : En face des barres empilées de chaque graphique, se trouvent dans l'ordre les montants respectifs en milliards FCFA séparés par « | » de chacune des catégories recettes fiscales, recettes non fiscales et dépenses de fonctionnement.

ANNEXE 4 : PROJECTIONS DES RECETTES ET DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT

Graphique 14 : Projections des recettes et dépense par département

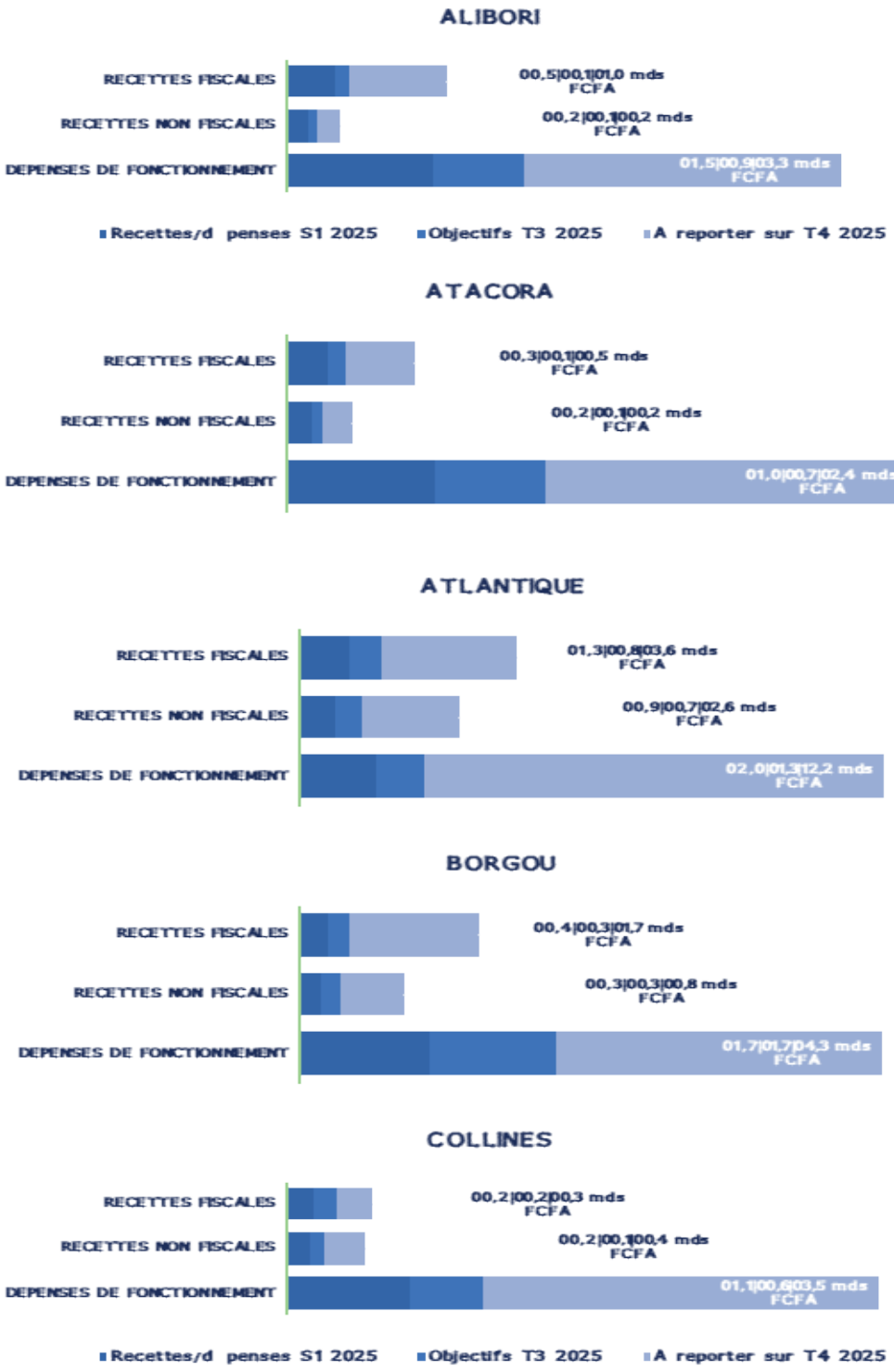

COUFFO

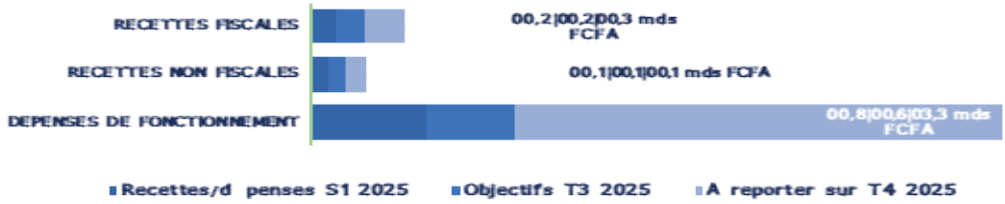

DONGA

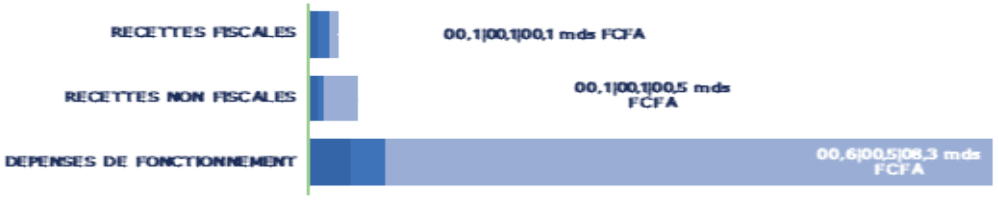

LITTORAL

MONO

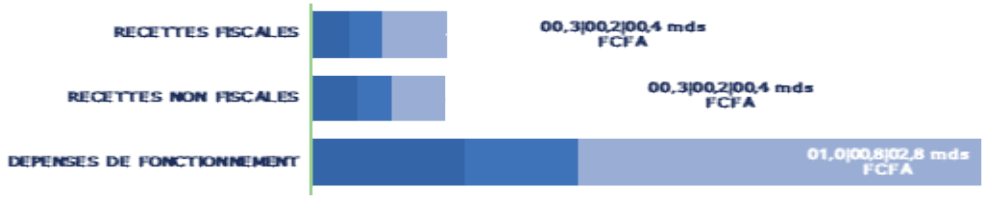

OUEME

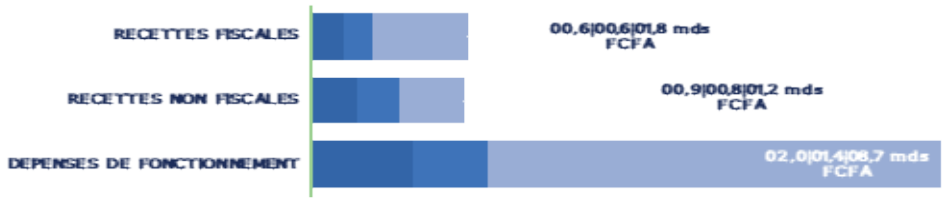

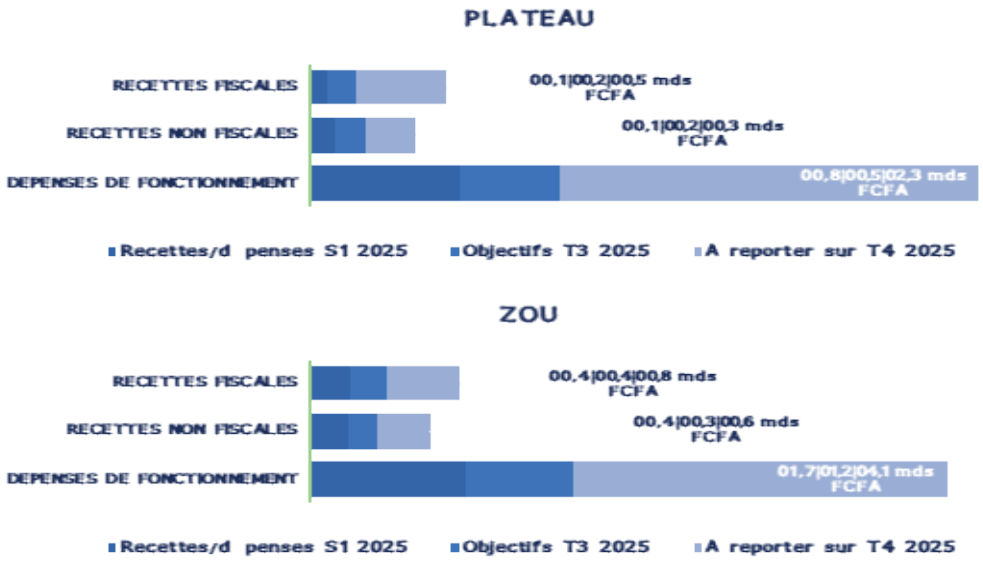

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2025
Note : En face des barres empilées de chaque graphique, se trouvent dans l'ordre les montants respectifs en milliards FCFA séparés par « | » de chacune des catégories recettes fiscales, recettes non fiscales et dépenses de fonctionnement.

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Tél : +229 01 21 30 19 37
Fax : +229 01 21 30 07 58
BP: 40 Cotonou - Route de l'aéroport
www.tresorbenin.bj